



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS  
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genet - Z.I L'Ormeau de Pied  
CS 70510 - 17119 SAINTES-CEDEX

---:---:---:---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 2024**

Date de convocation : le 30 janvier 2024  
Nombre de Délégués en exercice : 110  
Nombre de Délégués présents : 60  
*Secrétaire de séance : Monsieur Joël TERRIEN*

**REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à 9 HEURES 30,**

Le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle multi-Loisirs - 2 rue de la Colline à SAINT-SAVINIEN (17350) – sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Hervé DE BLEECKER et M. Alain MARTAIL - Canton d'AYTRÉ ; M. Olivier COCHE-DEQUEANT et M. Jean-Jacques PETIT – Canton de CHATELAILLON ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU – Canton de l'ILE DE RÉ ; Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER, Mme Vanessa PARENT, M. Patrice BRIDIER et M. Bruno GAILLOT – Canton de l'ILE D'OLÉRON ; M. Guillaume BROTEAU, M. Gilles FRUGER et M. Pierre-Noël ROY – Canton de JONZAC ; M. Fabrice LEFEBVRE, M. Jean-Louis LEGER et M. Serge LETARD – Canton de LA JARRIE ; Mme Christine FRESSONNET, M. Jean-Pierre CAMEL, M. Guy MARY et M. Philippe PICON – Canton de LA TREMBLADE ; M. Philippe GUIGNOUARD et M. Patrick PHILBERT – Canton de LAGORD ; M. Vincent BADIE, M. Johann LÉBOUCQ et M. Jean-Michel RAPITEAU – Canton LES TROIS MONTS ; M. Michel REMPAULT – Canton de MARENNES ; M. Patrick BOUILLON et M. Michel Jean RIGUET – Canton de MATHA ; M. Stéphane DEVOUGE – Canton de ROYAN ; M. Jean-Marc BABIN, M. Florian BALAY, M. Nicolas BINET et M. Cyril REMBERT – Canton de SAUJON ; M. Patrick VION – Canton de ST JEAN D'ANGELY ; M. David DA SILVA – Canton de ST PORCHAIRE ; M. Pierre TUAL – Canton de THÉNAC ;

AUNIS ATLANTIQUE ; M. François SERVENT – CDC BASSIN DE MARENNES ; Mme Cécile BIRON, Mme Elisabeth DIEZ et M. Christian DUGUE – CDC HAUTE SAINTONGE ; M. Jérôme BOUILLY, M. Luc COIFFE, M. Luc DAUGUET, M. Patrick GAZEU, M. Adrien MAZERAT, M. Hervé ROUSSELOT – CDC ILE D'OLÉRON ; M. Jean-Marie FRADON et M. Jean-Marc PAILLE – SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE ; M. Gérard TAISNE et M. Christophe CABRI – SIVOM du CANTON DE JONZAC ; Mme Agnès POTTIER, M. Philippe CHASSERIEAU et M. Dominique FAYS – SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE ; Mme Cristèle MORIN – VILLE DE ROCHEFORT ; M. Laurent CHANTOURY – VILLE DE SAINTES

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

**Représentants Cantonaux :**

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ; M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : M. Elisée BRUNET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARANS : M. Philippe NERON ;
- Canton de MARENNES : M. Jean-Marie PETIT ; M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD ; M. Jacques CHASSERIAUD ; Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ; M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PROUTEAU ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Jean-Yves THOMAS ; M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ; M. Jean-Michel CHATELIER ; M. Mickaël PERE ;
- Canton de SAUJON : M. Denis RENAUD ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ; M. Thierry PILLAUD ; M. Jackie ALBERT ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de THÉNAC : Mme Nadine DILLENSEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOUARD ; M. Gaël CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Emmanuel DAUGY ; M. Jean-Jacques GAURIVEAUD ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ; M. Henri FURET ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jean-Marie LE BRAS ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

**Représentants de Groupements de Communes :**

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Bruno BESSAGUET ; M. Denis ROUYER ;
- CDA de SAINTES : M. Francis GRELLIER ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ;
- CDC AUNIS SUD : M. Olivier DENECHAUD ; M. François PELLETIER ;
- CDC du BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ; M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIERE ;
- SIVOM du CANTON DE JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ;



Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Le Président rappelle à l'Assemblée Délibérante que le règlement intérieur du Syndicat Départemental de la Voirie a été présenté le 8 décembre 2023, aux membres du Comité Social Territorial et que ce document a reçu un avis favorable, à l'unanimité.

Il précise que ce règlement intérieur s'adresse à tous les agents du Syndicat Départemental de la Voirie, qu'ils soient fonctionnaires, stagiaires ou contractuels, quel que soit leur temps de travail.

Il a pour but l'organisation de la vie dans l'établissement dans l'intérêt de tous et s'impose à chacun. Les domaines visés à ce règlement intérieur sont :

- L'organisation du temps de travail
- Les règles de vie au Syndicat de la Voirie
- L'hygiène et la sécurité
- La discipline

**Le Président présente** le règlement intérieur et informe qu'il est complété d'un protocole alcool dont l'objectif est de préciser à tout agent ce qui est interdit en matière d'introduction, de distribution ou de consommation d'alcool sur les lieux de travail, et à toute personne ayant autorité sur des agents de laisser introduire, distribuer ou consommer de l'alcool sur les lieux de travail.

## LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

**D'approuver la mise en place du règlement intérieur (annexé à la présente décision), du Syndicat Départemental de la Voirie, du protocole alcool et des annexes.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Loïc GIRARD



Le Secrétaire de séance,

M. J. TERRIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. J. Terrien'.

Auteur de l'acte : M. Loïc GIRARD – Président

Date de publication de l'acte sur le site internet de la collectivité : 12.02.2024